

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil treize

Le huit juillet

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à vingt heures à la mairie

Sous la présidence de Monsieur Jean THOMAS, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 2 juillet 2013

Conseillers en exercice : 25 Conseillers présents : 17 Votants : 18

PRESENTS: THOMAS J.- BRIAND Y.- CHATAL J.P.- DAVID G.- Mme DENIGOT B.- FREOUR J.C.- Mme GICQUIAUX C.- Mme GRUEL N.- GUIHARD A.- Mme HUGUET E.- Mme LAPORTE M.- Mme LEVRAUD F.- MATHIEU J.P.- OILLIC J.P.- PEDRON A.- Mme PHILIPPE J. - THURIAUD M.

ABSENTS : ARDOUIN M.- Mme FRANCO M.- JOUSSE E. - Mme LE BORGNE S.- Mme PANHELLEUX F. - Mme PERRAUD C.- PROVOST L. - PROU A.-

POUVOIR : M. PROU A. à M. THOMAS J.

Secrétaire de séance : Mme LEVRAUD Françoise

Objet : Acquisition de la parcelle

YV n°221 au lieu-dit « La Pièce de Caradeuc »

Pour permettre l'aménagement d'un lotissement, il s'avère nécessaire d'acquérir la parcelle cadastrée section YV n° 221 à la Pièce de Caradeuc en NIVILLAC pour une superficie de 38 a 25 ca.

Monsieur le Maire fait savoir que cette parcelle, qui appartenait à l'origine à Mme ALLAIN Mélanie épouse BERTREL, appartient désormais en indivision à plusieurs héritiers suivant la liste dressée par Maître Marc PHILIPPE, Notaire à La Roche Bernard.

Par ailleurs, il est précisé que toutes les autres parcelles incluses dans le périmètre du futur lotissement ont été acquises par la commune au prix de 11 € le m² conformément au rapport d'estimation des Domaines en date du 22 décembre 2011.

Au vu de ces éléments, l'assemblée est invitée à se prononcer sur cette opération.

Le conseil municipal, après délibération,

Considérant le projet d'aménagement d'un lotissement au Champ Roncy III,

Vu le rapport estimatif des domaines établi le 22 décembre 2011,

- **Décide d'acquérir la parcelle YV n°221 au prix de 11 € le m² soit un prix total de 42 075 € pour 3 825 m².**
- **S'engage à mandater la somme correspondante à l'article 6015 du budget 26800 « Lotissement du Champ Roncy »,**
- **Donne pleins pouvoirs au Maire pour signer l'acte notarié ainsi que toutes les pièces qui se rapporteront à cette affaire.**

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Jean THOMAS**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

056-215601477-20130708-2013D55-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2013

Publication : 09/07/2013

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

